

Lettre d'informations municipales

Epiais-Rhus
Val d'Oise

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 9h à 12h, le jeudi de 17h à 19h, le samedi de 10h à 12h.
Téléphone : 01.34.66.62.33
Email : mairie.epiais-rhus@wanadoo.fr
site internet : www.epiais-rhus.fr

Juillet-Août 2014, numéro 114

Agenda du village

26 août - Cinéma au FR à 20h30 « Les vacances du petit Nicolas »

2 septembre - Rentrée des classes

6 septembre - Forum des Associations de 16h à 18h

21 septembre - Journée du Patrimoine : ouverture de l'Eglise de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Horaires d'été d'ouverture de la mairie

Du 15 juillet au 23 août 2014, l'accueil de la mairie sera ouvert :

Les mardis de 9 heures à 12 heures

Les jeudis de 17 heures à 19 heures

Les samedis de 10 heures à 12 heures

Fermeture exceptionnelle le samedi 16 août.



Rappel travaux

Nous vous rappelons que tous travaux modifiant l'aspect extérieur de votre propriété (clôture, portail, façade, portes, volets, toiture, vélux...) doivent faire l'objet d'une déclaration préalable en Mairie. Les travaux plus importants comme les extensions ou les constructions nouvelles font l'objet d'un dépôt de permis de construire (selon la surface à créer).

Nous vous recommandons de prévoir le délai d'obtention de l'autorisation avant de commander vos travaux : environ deux mois pour une déclaration préalable et jusqu'à six mois pour un permis de construire (à partir de la date à laquelle le dossier est réputé complet).

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie au 01 34 66 62 33

Rappel horaires de bricolage et jardinage

Les travaux de jardinage ou de bricolage peuvent être réalisés, suivant l'arrêté préfectoral n° 2009-297 du 28/04/2009

De 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30 du lundi au vendredi

De 9h à 12h et de 15h à 19h le samedi

De 10h à 12h le dimanche et jours fériés.

Le brûlage est interdit (cf. règlement sanitaire départemental)



Opération tranquillité vacances

Les vacances d'été sont là, nous vous rappelons que des formulaires sont disponibles en mairie ou bien en gendarmerie afin de signaler votre absence. Des patrouilles seront organisées et votre domicile sera surveillé.



Brigade de gendarmerie de MARINES

4, place du Docteur Cesbron

95640 MARINES - Tél. : 01.30.39.70.27

Vous avez travaillé en France et en Allemagne

Cnav Retraite & Action sociale
Sécurité sociale

Venez faire le point sur votre retraite

La Caisse nationale d'assurance vieillesse (Cnav) organise du mardi 7 octobre au jeudi 9 octobre 2014 matin* avec la Deutsche Rentenversicherung Bund et les régimes complémentaires Agirc-Arrco, des journées d'information retraite franco-allemandes.

Des conseillers français et allemands vous recevront sur rendez-vous pour répondre à vos questions et éventuellement, évaluer le montant de votre retraite.

Si vous avez cotisé au Régime social des indépendants (RSI) ou à la Mutualité sociale agricole (MSA) au cours de votre carrière, un dossier pourra vous être remis.

Les modalités d'inscription

Pour participer vous devez vous inscrire **avant le 12 septembre** :

– **par courrier** : en renvoyant le bulletin d'inscription, disponible dans le réseau d'accueil de l'Assurance retraite et chez les partenaires (Cpam, Caf, Cicas, ambassades, consulats, etc.), à l'adresse suivante : Cnav Communication externe Île-de-France 14411 – 75951 Paris cedex 19 ;

– **par internet** : en envoyant vos coordonnées (nom de naissance, nom marital, prénoms, date et lieu de naissance, téléphone joignable dans la journée, numéros de sécurité sociale français et allemand) à l'adresse suivante : ri-franco-allemandes@cnav.fr.

Informations pratiques

Ces Journées d'information retraite se dérouleront à :

Cnav

110 avenue de Flandre - 75019 Paris

Accès : Métro Ligne 7 Station Crimée

1°) Participation aux charges de fonctionnement des écoles 2014/2015

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que par courrier en date 3 juin 2014, l'Union des Maires du Val d'Oise propose le prix moyen départemental des participations relatives aux charges de fonctionnement des écoles publiques (primaire et maternelle) accueillant des enfants d'autres communes.

Considérant l'indice de consommation au 1/01/2014, (126,93)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'appliquer les tarifs proposés pour l'année 2014/2015, soit :

École primaire : 443,74 €

Ecole maternelle : 645,60 €

2°) Cinérural : renouvellement de la convention et désignation des administrateurs

Vu la délibération du Conseil municipal n°24/2011 en date du 23/06/2011 autorisant le maire à signer la convention avec Cinérural et fixant le montant de la cotisation annuelle.

Vu le courriel en date du 09/06/2014 relatif au renouvellement de la convention entre Cinérural et la commune, et demandant la désignation de deux administrateurs pour la commune, un titulaire et un suppléant.

Considérant que l'Association Cinérural permet aux habitants de la commune de visionner à Epiais-Rhus des films récemment sortis au cinéma,

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 500 € pour les communes hors département de l'Oise.

Monsieur le Maire propose de nommer Mme Françoise Boudeau en tant qu'administrateur titulaire et Mme Christiane Reynaud en tant que suppléante.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer la convention,

DECIDE de nommer Mme Françoise BOUDEAU, administrateur titulaire et Mme Christiane Reynaud administrateur suppléante.

DIT que le montant de la cotisation est inscrit au BP 2014 à l'article 6281

3°) Commission communale des Impôts directs

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs, présidée par le Maire ou l'Adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est

identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms (*conditions énoncées à l'article 1650 du code général des impôts*)

4°) Temps d'activités périscolaires : tarifs

Vu le décret n°2013-77 du 24/01/2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 12 décembre 2013, relative à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires

Vu la délibération n°25/2014 relative à la modification des horaires des temps d'activités périscolaires (TAP),

Considérant le coût que représente la mise en place des temps d'activités périscolaires tant sur le plan du personnel que sur le plan matériel,

M. le Maire propose de fixer à 60 euros par an et par enfant la participation des familles aux TAP, sachant que la plupart des communes de la communauté de Communes de la Vallée du Sausseron ont appliqué un tarif allant de 60 à 80 euros.

Il est également proposé de mettre en place un tarif réduit pour les familles de 3 enfants et plus scolarisés à Epiais-Rhus.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer le montant de la participation annuelle des familles aux TAP à 60 euros par enfant pour l'année scolaire 2014/2015.

DECIDE d'appliquer un demi-tarif à partir du troisième enfant d'une même famille scolarisé à l'école d'Epiais-Rhus et pour les suivants, soit 30 euros pour le 3ème enfant, 30 euros pour le 4ème enfant...

DECIDE qu'un tarif de 10 euros par accueil sera appliqué pour les enfants non-inscrits s'ils restent aux TAP, en cas d'évènement exceptionnel.

DIT que le règlement des TAP sera effectué en début d'année scolaire.

Prévention des maladies à tiques

La tique est un acarien dont la morsure peut entraîner des maladies, notamment la **Borréliose de Lyme**.

Elle vit dans les bois et buissons humides ainsi que dans les jardins, prairies et parcs. Elle attend sur les hautes herbes, les fougères ou les arbustes qu'un hôte passe pour se laisser tomber et s'accrocher. Elle peut être retrouvée tout au long de l'année mais le risque d'infection est plus important au printemps et au début de l'automne. Sa pique est indolore et elle peut piquer n'importe où (en préférant tout de même les endroits chauds et humides).

Comment prévenir ?

Il est primordial d'avoir une tenue couvrante lors des sorties (vêtements clairs, pantalon long et manches longues, chaussures fermées, casquette...). Si possible rentrez le pantalon dans les chaussettes. Il est également possible d'utiliser un répulsif. En balade, restez sur les sentiers, évitez les broussailles. Après chaque sortie, contrôlez minutieusement l'ensemble du corps pour vérifier qu'aucune tique ne se soit fixée. Examiner régulièrement vos animaux de compagnie et éviter de dormir avec. Tondre les pelouses régulièrement et se débarrasser des déchets végétaux permet de limiter la prolifération des tiques.

En cas de morsure par une tique ?

Pas de panique, elles ne sont pas toutes vectrices de maladies.

1- n'utilisez surtout pas de produit sur la tique, cela risquerait de la faire régurgiter et augmenter le risque d'infection.

2- Pour bien la retirer, utilisez un crochet à tique ou une pince à épiler en tirant lentement et progressivement la tique au plus près de la peau afin de ne pas laisser la tête et le rostre sous la peau.

3- Bien désinfecter la plaie à l'alcool, passer également la pince à l'alcool et se laver correctement les mains.

4 - Consultez votre médecin afin qu'il vous prescrive un traitement adapté.

Le premier signe de la maladie de Lyme est traditionnellement une lésion dermatologique.

Des traitements antibiotiques existent et la maladie est bien soignée lorsqu'elle est prise en charge rapidement.



Vêtements oubliés à l'école

Comme chaque année, nous mettons à disposition des parents, **en mairie**, les vêtements égarés à l'école par les enfants au cours de l'année scolaire (manteaux, vestes, pulls, casquette...).

A partir de la rentrée, ces vêtements seront mis à disposition, à l'école pour faciliter la recherche, pendant 2 semaines.

Les vêtements non retirés seront ensuite donnés à une association.



Du côté de l'École



Calendrier scolaire : zone C : Bordeaux Créteil Paris Versailles

Rentrée des élèves	Reprise des cours mardi 2 septembre 2014
Vacances de la Toussaint	Fin des cours 17 octobre 2014 Reprise lundi 3 novembre 2014
Vacances de Noël	Fin des cours 19 décembre 2014 Reprise lundi 5 janvier 2015

Rythmes scolaires

Les nouveaux horaires ont été validés par l'Académie, ils seront donc mis en pratique à la rentrée de septembre. N'oubliez pas de régler l'inscription des TAP, en mairie, avant la rentrée de septembre (60 €/enfant par chèque à l'ordre du Trésor Public).

	7h20	8h30	12h00	13h45	15h00	15h45	16h30	18h45
Lundi	Garderie	Ecole 3h30	Cantine 1h45	Ecole 2h00			Garderie	
Mardi	Garderie	Ecole	Cantine	Ecole			Garderie	
Mercredi	Garderie	Ecole						
Jeudi	Garderie	Ecole	Cantine	Ecole 1h15	T.A.P. 1h30		Garderie	
Vendredi	Garderie	Ecole	Cantine	Ecole	T.A.P.		Garderie	

Fête de l'école le 28 juin.

Un peu pluvieuse cette année, mais cela n'a finalement pas gâché la journée qui s'est terminée par une soirée animée.

L'école a été de nouveau labellisée Eco-école. Le drapeau a été mis en place à cette occasion.



Départ de M. Lionel Marty

M. Lionel Marty (cycle 2) a quitté l'école après 17 ans auprès des épiarhussiens. Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions. Il sera remplacé dès la rentrée de septembre par M. Thomas Branche-reau à qui nous souhaitons la bienvenue.

Remise des « dicos » aux CM2

Les enfants de CM2 qui partent au collège ont reçu un coffret « Bescherelle » le 2 juillet. Nous leur souhaitons bonne continuation dans leur parcours scolaire.



Inauguration des logements du Colombier



Après un an de travaux importants, le ruban a été coupé par M. Jean-Luc Névache, Préfet du Val d'Oise, encadré par M. le Maire, M. le Député Philippe Houillon, M. Michel Guiard, Vice-Président du PNR, Mme

Evelyne Bossu et Mme Stéphanie Von Euw, Conseillère régionale, ce vendredi 4 juillet pour l'inauguration des logements, en présence de nombreux maires des communes voisines.

Mme Catalo, architecte, Maître d'œuvre du projet, le PACT, assistant à maître d'ouvrage, et la plupart des entreprises étaient présents pour voir le résultat de l'opération.

M. le Maire a tenu à remercier tous les participants à ce projet qui a mis plusieurs années à voir le jour puisque le bâtiment avait été acquis en 2007.

Des portes ouvertes au public ont été organisées la semaine suivante, le 12 juillet.

La commission d'attribution a sélectionné les attributaires des différents logements suivant des critères précis. Les futurs locataires entreront dans les logements au 1er août.



Les foyers ruraux, des villages qui bougent !

Dès la rentrée, nous nous retrouverons, le samedi **6 septembre 2014 de 16h00 à 18h00** au Foyer Rural autour de toutes les **associations** du village. Le Foyer Rural viendra présenter ses activités pour la nouvelle saison (ateliers culturels, artistiques et sportifs, etc.), accompagné de la Bibliothèque, de l'Aéromodélisme, de l'AEB. Nous vous attendons nombreux !

Surveillez vos boîtes aux lettres !

Passez d'excellentes vacances et rendez-vous à la rentrée ! Le Foyer Rural se tient à votre disposition, n'hésitez pas à faire part de vos suggestions par mail frep@laposte.net



Réouverture de la bibliothèque le 3 septembre

Bonne lecture à toutes et à tous !

Enfance

Fermeture du RAM et des lieux d'accueil enfants-parents du 28 juillet au 25 août inclus.



Bonnes vacances à toutes et à tous !

17 août 2014 à Epiais-Rhus

« Sur les traces des Uhlans de 1914 »

Sortie proposée dans le cadre de la Balade du dimanche, en partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français, animée par Gilles Lemaire, guide du Vexin français.

Inscription obligatoire auprès du guide Tél. : 06 86 86 01 86 Mail : anesenvexin@orange.fr



FFRandonnée



Rendez-vous au Parc du Hêtre Pourpre
Rue André Kleinpeter à Viarmes (95270)

Accès par Gare SNCF, Ligne de Cars CIF n°100 - Roissy-Persan, parkings à proximité

Village exposants, avec restauration rapide sur place



Les échos de l'interco et des environs...

10 août - Vieux villages du haut Sausseron : Sortie proposée dans le cadre de la Balade du dimanche, en partenariat avec le Parc naturel régional du Vexin français, animée à Theuville par Michel Saintoul, guide du Vexin français. Inscription obligatoire. Tél. : 06 84 90 04 97 Mail : saintoulmichel@gmail.com - Internet : www.guides-vexin-francais.com

20 août - création avec la nature à la Tour du Lay : Sortie proposée dans le cadre des sorties nature du Conseil général du Val d'Oise sur les espaces naturels sensibles départementaux, animée par Fleurs en Liberté à 14h30 au bois de la Tour du Lay. Une balade pour créer, à partir d'éléments naturels, toute sorte d'objets amusants. Petite dégustation à base de plantes (boisson et friandises) à la fin. Sortie gratuite, sur inscription. Réservations www.sortiesnature.valdoise.fr ou 01 34 25 14 99 (répondeur téléphonique)

